

Pôle finances et administration
Direction du budget
Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2022_044
SÉANCE DU 30 MARS 2022

13 - BUDGET PRIMITIF 2022

Le budget principal :

Le budget principal s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 145 714 743 € en section de fonctionnement et à 82 506 736,88 € en section d'investissement.

Le budget annexe du camping :

Ce budget s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 160 455 € en section d'exploitation et à 20 155 € en section d'investissement.

Le budget annexe panneaux photovoltaïques :

Ce budget s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 110 375 € en section d'exploitation et à 77 602 € en section d'investissement.

Le budget annexe creusement de fosses :

Ce budget s'équilibre à 31 000 € en section d'exploitation. Il ne possède pas de section d'investissement.

Le budget annexe du port de plaisance :

Le budget du port de plaisance s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 2 730 762 € en section d'exploitation et à 663 181 € en section d'investissement.

Le budget annexe locations :

Le budget des locations s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 284 495 € en section d'exploitation et à 191 301 € en section d'investissement.

Le budget annexe des parkings :

Le budget des parkings s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 535 024 € en section d'exploitation et à 113 579 € en section d'investissement.

Le budget primitif 2022 du centre de santé figure dans la maquette générale du budget 2022 présenté ce jour mais a déjà été voté par délibération 2021_272 du 15 décembre 2021. Il ne fera donc pas l'objet d'un vote aujourd'hui.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est invité à :

- voter par chapitre les budgets primitifs 2022 du budget principal et des budgets annexes après avoir pris connaissance de la maquette du budget primitif 2022 et du rapport de présentation de ce dernier,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le

The logo for SLOW (Service Local d'Orientation et d'Accompagnement) is displayed in blue and red.

ID : 050-200056844-20220330-DEL2022_044_01-BF

- voter les subventions aux associations telles qu'elles figurent en annexe de la maquette du budget (annexe B1,7, page) et autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs avec les associations pour les subventions inférieures à 23 000 €.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Le Maire,
Benoit ARRIVE

PJ : 1

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 30 mars 2022

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44
Date de la convocation et de son affichage : 18 mars 2022
Date d'affichage du compte rendu : 6 avril 2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le trente mars à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 18 mars 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil est organisé pendant la période d'état d'urgence sanitaire et conformément à loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard – BOUSSELMAME Nouredine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie (mandataire SOURISSE Claudine jusqu'à son arrivée 19h18) - DUFILS Gérard – DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - HÉBERT Dominique – HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAINÉ Sylvie – LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles – LEPOITTEVIN Gilbert – LEQUILBEC Frédéric (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 20h04) - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille - MARGUERITTE David (mandataire SAGET Eddy à son départ 18h50) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINEAU Nadège – RENARD Nathalie – RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie (mandataire PLAINEAU Nadège à son départ 20h00).

ABSENTS EXCUSÉS

BERNARD Christian a donné procuration à BOUSSELMAME Nouredine
GRUNEWALD Martine a donné procuration à FAGNEN Sébastien
HAMEL Estelle a donné procuration à DUVAL Karine
HUREL Karine a donné procuration à HULIN Bertrand
KRIMI Sonia a donné procuration à MAGHE Jean-Michel
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LE POITTEVIN Lydie
LEFRANC Bertrand a donné procuration à HÉBERT Dominique
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HULIN Bertrand
ROGER Véronique a donné procuration à DUFILS Gérard
VASSAL Emmanuel a donné procuration à PIC Anna
VIEL-BONYADI Barzin a donné procuration à DUFILS Gérard

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

RAPPORT DE SYNTHÈSE

DU

BUDGET PRIMITIF 2022

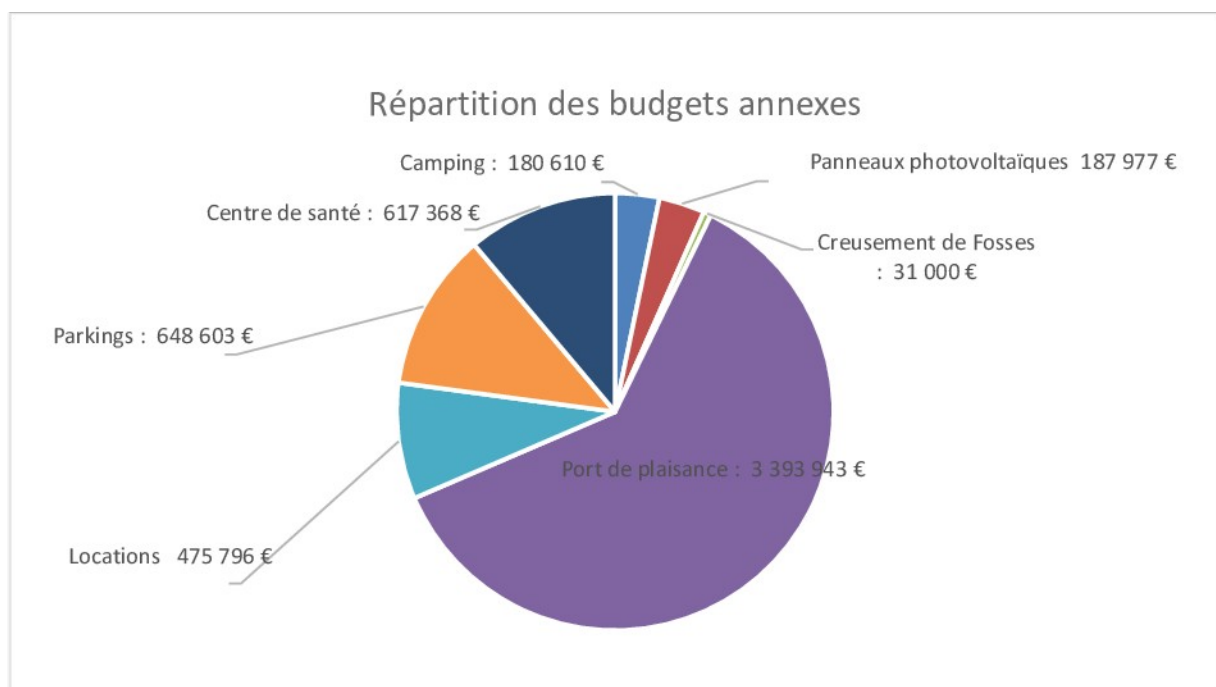
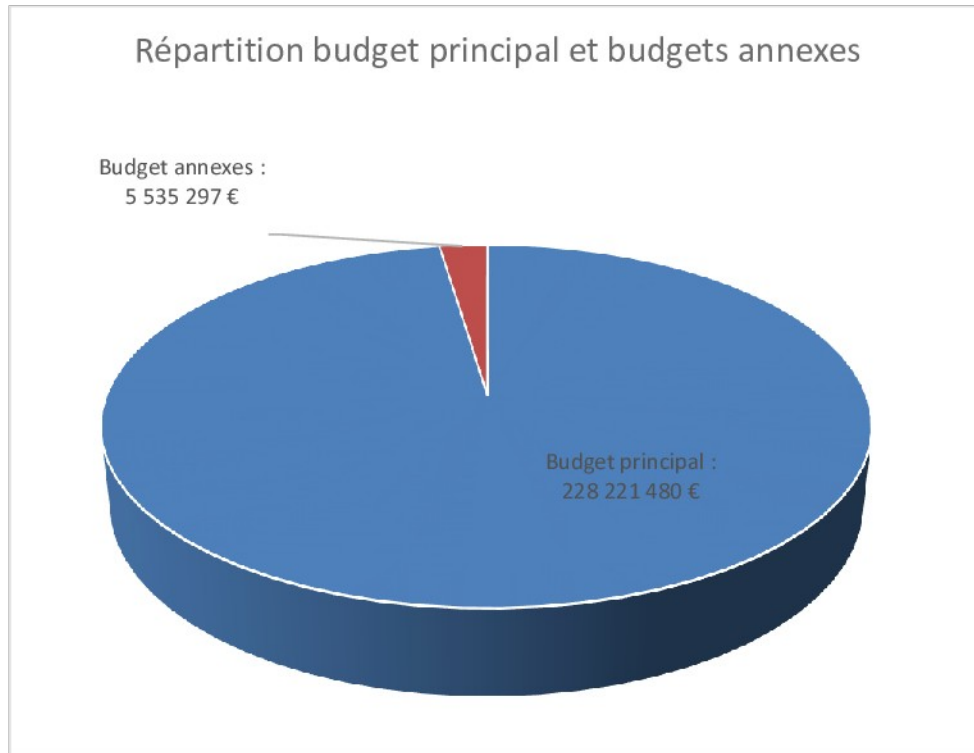
Le budget général : 233 millions d'euros	3
Le budget principal : 228 millions d'euros	6
I. La section de fonctionnement:	6
A) Les recettes réelles de fonctionnement : 145,2M€	6
1) les ressources endogènes du budget : 89,8M€	7
a) Les produits des services et du domaine : 10,4 M€	7
b) Les ressources liées aux impôts et taxes : 77,4M€	8
c) Les autres produits de gestion courante : 1,2M€	10
d) Les autres produits : 0,7M€	10
2) Les ressources exogènes : 55,4M€.	11
a) La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	11
b) La dotation nationale de péréquation (DNP)	11
c) La dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR)	11
d) Les subventions externes	12
e) Les autres attributions et participations	13
B) Les dépenses réelles de fonctionnement : 131,8M€	13
1) Les charges à caractère général : 31,1M€	14
2) Les charges de personnel et frais assimilés : 82,7M€	16
a) Les frais de personnels extérieurs :	17
b) la masse salariale :	17
3) Les atténuations de produits marquées par l'augmentation du prélèvement du FPIC :1M€	18
4) Les charges de gestion courante :15,8M€	18
5) Des charges financières en diminution : 0,7M€	20
6) Les charges exceptionnelles : 0,4M€	21
C) Les soldes intermédiaires de gestion:	21
II. La section d'investissement : 82,5 millions d'euros.	22
A) Un programme d'investissement dynamique	23
1) Des investissements favorisant l'attractivité du territoire et l'amélioration du cadre de vie : 23,5M€	23
2) Des investissements permettant d'assurer un meilleur service public de proximité : 32,6M€	24
a) L'enseignement : 6,3M€	24
b) La petite enfance 2,4M€	24
c) La santé et les interventions sociales : 3,7M€	24
d) La politique culturelle et culturelle 8,4M€	24
e) Le sport et la jeunesse : 11,1M€	25
3) Des investissements visant à préserver et adapter le patrimoine communal et organiser le fonctionnement des services : 10,5M€	25
B) Le financement prévisionnel de l'investissement	26
C) L'encours de la dette du budget principal reconstitué	26
Les budgets annexes	29
I. Le budget annexe Camping de la Saline	29
A) La section de fonctionnement	29
B) Les soldes intermédiaires de gestion	30
C) La section d'investissement	30
II. Le budget annexe Panneaux photovoltaïques	30
A) La section de fonctionnement	30

B)	Les soldes intermédiaires de gestion	31
C)	La section d'investissement	31
D)	La dette du budget panneaux photovoltaïques	31
III.	Le budget annexe creusement de fosses	32
IV.	Le budget annexe port de plaisance	33
A)	La section de fonctionnement :	33
1)	Les charges d'exploitation : 2,1M€	33
2)	Les ressources d'exploitation : 2,5M€	34
B)	Les soldes intermédiaires de gestion	35
C)	Les dépenses d'équipement	35
D)	Le financement de l'investissement	36
V.	Le budget annexe locations	36
A)	La section de fonctionnement	36
B)	Les soldes intermédiaires de gestion	37
C)	La section d'investissement	37
D)	Le financement de l'investissement	37
VI.	Le budget annexe parkings	38
A)	La section de fonctionnement	38
B)	Les soldes intermédiaires de gestion	39
C)	La section d'investissement	39
D)	Le financement de l'investissement	39
VII.	Le budget annexe du centre de santé	40
A)	La section de fonctionnement	40
B)	Les soldes intermédiaires de gestion	41
C)	La section d'investissement	41

Le budget général : 233 millions d'euros

Le budget général s'équilibre tous mouvements confondus à 233 756 776 €, dont 213 893 688 € en dépenses réelles et 19 863 088 € en mouvements d'ordre.

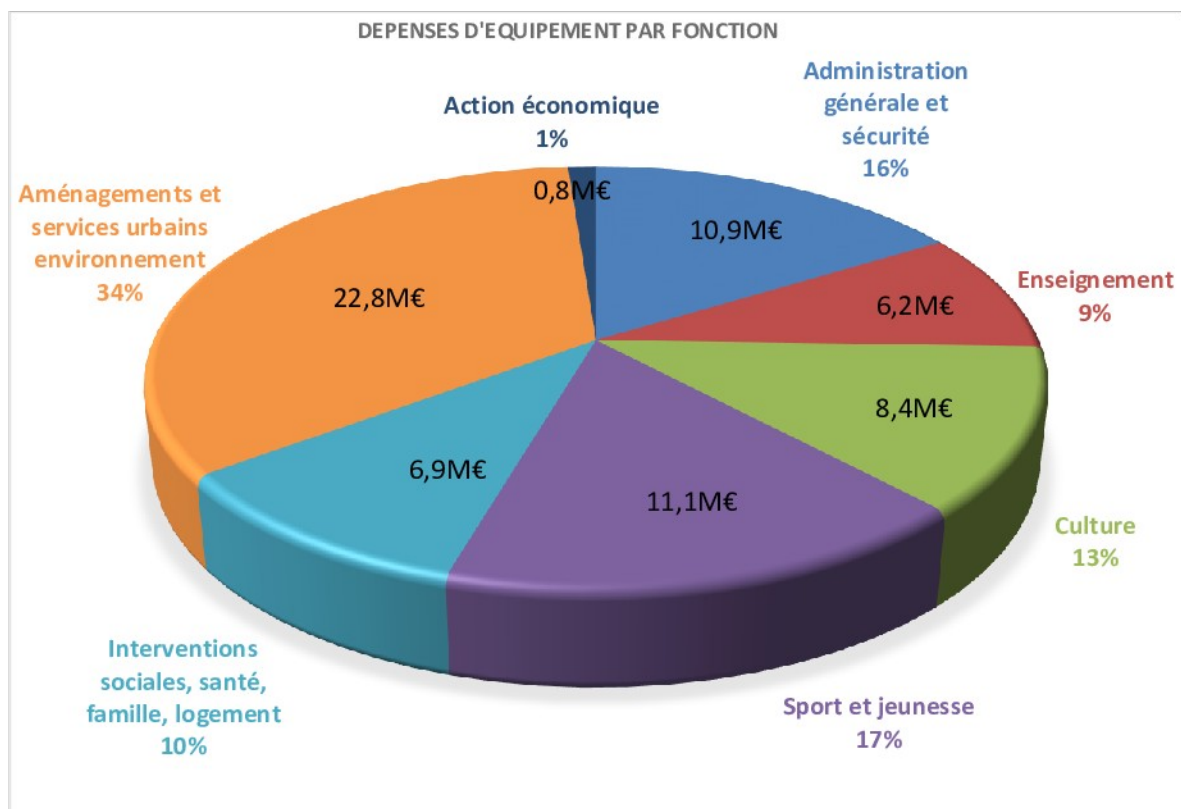
Le budget principal représente 97,63 % des dépenses du budget général.



En mouvements réels, les dépenses du budget général s'équilibrent à 135 385 952 € en section de fonctionnement et à 78 507 737 € en section d'investissement, soit au total 213 893 689 € prévus sur 2022 :

Dépenses réelles	section de fonctionnement	section d'investissement	Total
budget principal	131 899 070	77 816 737	209 715 807
camping	142 071	19 700	161 771
panneaux photovoltaïques	32 773	77 227	110 000
creusement de fosses	31 000	-	31 000
port de plaisance	2 149 031	454 500	2 603 531
locations	93 194	68 281	161 475
parkings	441 445	61 292	502 737
centre de santé	597 368	10 000	607 368
Total	135 385 952	78 507 737	213 893 689

Hors dépenses financières, les dépenses d'équipement du budget général atteignent tous budgets confondus 67 208 124 € et se répartissent de la manière suivante :



Le financement de l'investissement du budget général est assuré à 8,09 % par l'épargne nette prévisionnelle (soit 5 641 728 €) et à hauteur de 8,85% par les autres ressources (6 169 004 €), hors emprunt prévisionnel.

	Dépenses réelles	Recettes réelles
Total dépenses d'équipement	67 208 124	
Dépenses financières hors dette	2 500 000	
Subventions d'investissement		641 247
Cessions		677 757
Emprunt d'équilibre		57 897 392
Dotations et fonds de concours		3 850 000
Créances		1 000 000
Epargne nette		5 641 728
Total	69 708 124	69 708 124

Le niveau d'emprunt prévisionnel représente 83,06% du financement de l'investissement. L'objectif sera d'en diminuer le montant lors du budget supplémentaire à travers notamment la reprise des résultats dégagés aux comptes administratifs 2021. En effet, concernant le budget principal, le résultat attendu est de 38 millions d'Euros. 13 millions viendront financer les investissements reportés, et 25 millions atténueront les 57,9 millions d'emprunt d'équilibre prévisionnel.

Le budget principal : 228 millions d'euros

Le budget principal s'équilibre, tous mouvements confondus, à 145 714 743 € en section de fonctionnement et à 82 506 737 € en section d'investissement soit un total de 228 221 480 €.

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre, tous mouvements confondus, à 145 714 743 €. Elle présente une variation de 3,6 millions d'Euros par rapport au BP 2021.

BP 2021	BP 2022	variation
142 019 983 €	145 714 743 €	3 694 760 €

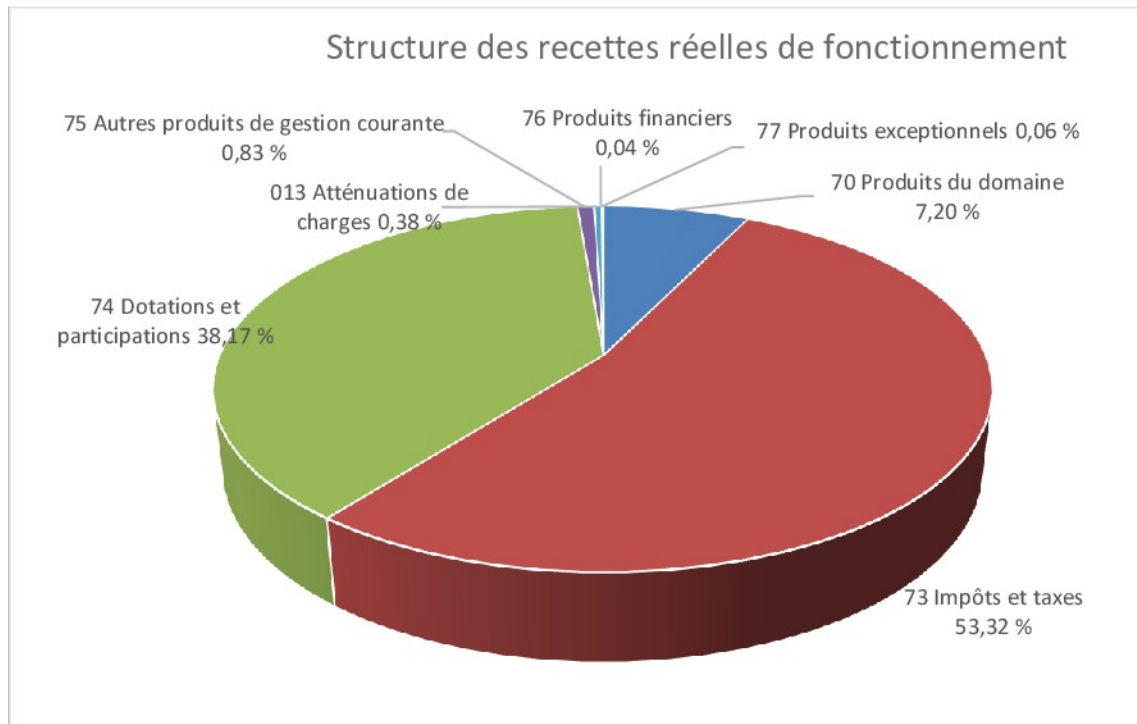
La section de fonctionnement s'équilibre en mouvements réels à 145 224 743 € en recettes et 131 899 070 € en dépenses.

A) Les recettes de fonctionnement : 145,2M€

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 2,60 % de BP à BP.

Chapitre	BP 2021	BP 2022	% d'évolution de BP à BP
70 Produits du domaine	8 893 887 €	10 455 740 €	17,56%
73 Impôts et taxes	78 081 469 €	77 439 838 €	-0,82%
74 Dotations et participations	52 103 959 €	55 439 473 €	6,40%
75 Autres produits de gestion courante	1 262 292 €	1 202 172 €	-4,76%
013 Atténuations de charges	705 939 €	547 457 €	-22,45%
76 Produits financiers	74 532 €	54 921 €	-26,31%
77 Produits exceptionnels	417 905 €	85 142 €	-79,63%
Total des recettes	141 539 983 €	145 224 743 €	2,60%

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement des impôts et taxes (53 %), des dotations et participations (38 %), et des produits du domaine et produits divers (9 %).



Les recettes de fonctionnement du budget principal sont constituées de ressources dites « exogènes », composées essentiellement de dotations d'Etat et participations extérieures, et de ressources dites « endogènes », issues de l'activité des services et de la fiscalité locale.

1) les ressources endogènes du budget : 89,8 M€

Ces ressources constituées de l'activité des services et du produit de la fiscalité s'élèvent à 89,8M€ en progression de 0,39% par rapport au BP 2021.

a) Les produits des services et du domaine : 10 455 740 €

Les produits des services et du domaine augmentent de 1 561 853 € (+ 17,56 %) par rapport à 2021.

Chapitre	BP 2021	BP 2022	% d'évolution de BP à BP
70 Produits du domaine	8 893 887 €	10 455 740 €	17,56%

Ce chapitre comprend notamment l'ensemble des prestations payées par les usagers pour les activités périscolaires, la restauration scolaire, les entrées dans les piscines, les musées, les redevances de stationnement sur voirie, etc.

En raison de la crise sanitaire et de la fermeture de nombreuses structures, les recettes des services étaient prévues en diminution en 2021 de 376 255 €. Cette année, les recettes sont à nouveau estimées à leur niveau de 2020. En effet, le produit des recettes des entrées dans les piscines (nature 70631) est prévu en augmentation de 227 000 € pour atteindre 995 100 €. Celui des crèches et de l'accueil familial (nature 7066) est également revalorisé à hauteur de 1 060 399 €, soit en augmentation de 251 543 € par rapport à 2021. De plus, à compter du 1^{er} janvier 2022, la ville reprend la gestion du restaurant administratif auparavant sur le budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Ainsi, sur le compte 70688, l'augmentation de 97 373 € s'explique par l'inscription des recettes des usagers.

Ce chapitre enregistre également les remboursements de frais de personnels affectés aux budgets annexes, ou mis à disposition du CCAS, de la communauté d'agglomération ou de la caisse des écoles.

L'augmentation de 582 193 € sur le compte 70841 s'explique en grande partie par la création du nouveau budget annexe du centre de santé suite à la reprise de la gestion par la ville au 1^{er} janvier. Ainsi, ce budget annexe doit rembourser les frais de personnel au budget principal de la ville pour 470 118 €.

On observe également des variations importantes sur les comptes 70846 (- 359 410 €) et 70876 (+ 718 732 €). La compte 70846 enregistre en 2021 les remboursements de frais de personnel et frais de fonctionnement par l'agglomération Le Cotentin pour les services mis à disposition ou gérés en service commun. A compter de 2022, les frais de fonctionnement remboursés par l'agglomération s'imputent au compte 70876. S'ajoutent également à cela les remboursements par l'agglomération Le Cotentin des frais de repas pris par ses agents au restaurant administratif dont la gestion était confiée au CCAS avant 2022.

b) Les ressources liées aux impôts et taxes : 77 439 838 €

De budget primitif à budget primitif, les produits issus des impôts et taxes diminuent de 0,8 % (-642 K€). Conformément au plan de relance mis en place par l'Etat, les valeurs locatives des établissements industriels ont été réduites de moitié en 2021. Cette mesure est neutre pour la ville, qui est assurée d'avoir un montant équivalent de recettes avant réforme. Cependant, une partie des recettes est transférée du chapitre 73 vers le chapitre 74 au titre des compensations, ce qui signifie que la ville perd son pouvoir de taux sur une partie des bases foncières.

Le budget primitif 2021 n'avait pas pris en compte ce transfert de recettes du chapitre 73 vers le chapitre 74. A périmètre constant (ajout des compensations fiscales de taxes foncières du chapitre 74), on peut retenir que les ressources fiscales évoluent de 3,1% (+2,4 M€).

Article	Libellé	BP		Var €	Var %
		2021	2022		
73111	Produit des contributions directes	44 101 317	43 135 548	-965 769	-2,2%
73211	Attribution de compensation	24 670 497	24 537 476	-133 021	-0,5%
73212	Dotation de solidarité communautaire	2 249 941	2 400 000	150 059	6,7%
73221	Fonds National garantie individuelle ressources (FNGIR)	2 054 094	2 054 094	0	0,0%
7336	Droits de place	40 900	54 000	13 100	
7343	Taxe sur les pylônes électriques	20 320	20 320	0	0,0%
7351	Taxe sur l'électricité	1 606 000	1 650 000	44 000	2,7%
7364	Prélèvements jeux casino	327 000	377 000	50 000	15,3%
7368	Taxe sur la publicité extérieure et le mobilier urbain	601 400	601 400	0	0,0%
7381	Taxe additionnelle et droits de mutation	2 400 000	2 600 000	200 000	8,3%
7388	Taxe forfaitaire sur les terrains constructibles	10 000	10 000	0	0,0%
Total		78 081 469	77 439 838	-641 631	-0,8%

*Les impôts directs locaux

A taux constants, le produit des impôts directs locaux est estimé à 43,1 M€, en augmentation de 1,6 M€ par rapport à 2021, soit une variation de 4% du produit attendu.

Cette prévision budgétaire tient compte des éléments suivants :

- Une prévision de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives du bâti retenue à 3,4 %, conformément aux dispositions de la loi de finances 2022.
- Une croissance physique prudente des bases estimée de +0,5% sur le foncier bâti.

Libellé	Notifié 2021	Budget 2022	Var. €	Var. %
Taxe d'habitation résidences secondaires	818 518	846 348	27 830	3,4%
Foncier bâti	41 997 803	43 635 717	1 637 914	3,9%
Foncier non bâti	181 733	187 912	6 179	3,4%
Coefficient correcteur (réforme TH)	-1 509 531	-1 534 429	-24 898	1,6%
Total impôts directs locaux	41 488 523	43 135 548	1 647 025	4,0%

*L'attribution de compensation (AC)

L'attribution de compensation (AC) provisoire 2022 votée par le Conseil communautaire du 7 décembre 2021 s'établit, pour Cherbourg-en-Cotentin, à 24 537 476 € en fonctionnement. Il s'agit de l'AC définitive 2021 pérenne, elle-même constituée de l'AC fiscale ainsi que des AC liées aux transferts de compétences et d'équipements (contingent SDIS, collecte et traitement des déchets, Cité de la Mer, transports publics, eaux pluviales, etc...).

A cela s'ajoute l'AC investissement pour un montant prévisionnel de -1 788 984 € en 2022. Celle-ci étant négative, elle constitue une dépense d'investissement. A l'AC pérenne 2021 d'un montant de 1 050 984 € s'ajoute une correction non pérenne de 738 000 €, correspondant aux coûts de voirie restant à la charge de la ville sur la zone d'activités des Fourches.

*La dotation de solidarité communautaire (DSC)

Cherbourg-en-Cotentin perçoit de la communauté d'agglomération du Cotentin une dotation de solidarité communautaire (DSC). Cette dernière a pour objectif d'assurer la péréquation des ressources fiscales entre les communes du Cotentin. Cependant, son rôle a dû évoluer ces trois derniers exercices afin de devenir un instrument de compensation des pertes de dotations enregistrées par les communes.

Pour Cherbourg-en-Cotentin, cette DSC est passée de 337 242 € en 2017 à 770 418 € en 2018 pour atteindre 1 668 109 € en 2019, 1 949 941 € en 2020 et 2 214 238 € en 2021. Ces augmentations notables permettent de compenser les pertes de dotations d'Etat liées à l'augmentation des potentiels financier et fiscal, suite à la création de la communauté d'agglomération, et font de la DSC une recette majeure du budget.

Pour 2022, il est inscrit au budget une somme équivalente au montant perçu en 2021 à laquelle on ajoute une somme prévisionnelle de 186 K€ correspondant à la baisse des dotations de l'Etat compensée par la Communauté d'Agglomération, soit 2 400 000 €.

*Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle est réinscrite au niveau du montant perçu en 2021.

	Notifié 2021	BP 2022	Var. €	Var. %
DCRTP	1 082 287	1 082 287	0	0,0%

Le FNGIR est également maintenu à hauteur de 2 054 094 €.

***La perte du Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)**

En 2019, le Cotentin a perdu son éligibilité au fond de péréquation intercommunal et communal (FPIC), suite à l'augmentation du revenu moyen par habitant du Cotentin. Le Cotentin a cependant bénéficié d'une garantie équivalente à 70% de l'attribution perçue en 2018, puis de 35 % en 2020.

Depuis 2021, la recette a disparu.

Seul le prélèvement pour le FPIC subsiste, et représente une dépense évaluée à 920 000 € pour 2022.

	Prélèvement	Reversement	Net €
FPIC	920 000	0	-920 000

c) Les autres produits de gestion courante : 1 202 172 €

Il s'agit des produits enregistrés au chapitre 75 concernant essentiellement des loyers perçus par la ville. Les prévisions sur ce chapitre diminuent de 60 120 €.

Cela s'explique par un ajustement de la prévision relative au produit du loyer des EHPAD.

Les principales recettes proviennent des loyers versés par le CCAS à la ville pour les EHPAD La Quicampoise, et Bérégovoy pour un montant de 438 000 €.

d) Les autres produits : 687 520 €

Ils concernent les produits enregistrés aux chapitres 013 (atténuations de charges), 76 (produits financiers) et 77 (produits exceptionnels). Ils sont en diminution de 510 856 € par rapport au BP 2021. Cette dernière s'explique par l'inscription en 2021 sur le compte 7788 d'une recette de l'assurance suite au sinistre sur la passerelle René Schmitt de 350 000 € non reconduite en 2022. D'autre part sur le chapitre 013, des écritures comptables étaient passées pour constater les variations de stocks de fournitures des ateliers. Cela donnait lieu également à des écritures en dépenses sur le chapitre 011 (comptes 6032 en dépenses et recettes). Il a été décidé de mettre fin à cette pratique ce qui implique une diminution en recettes et en dépenses de 201 600 €.

2) Les ressources exogènes : 55,4 M €.

Ces ressources sont constituées des dotations perçus de l'Etat et de nos partenaires.

Article	Libellé	BP		Var €	Var %
		2021	2022		
7411	Dotation forfaitaire	30 855 986	30 715 227	-140 759	-0,46%
74127	Dotation nationale de péréquation	1 274 443	1 146 999	-127 444	-10,00%
74123	Dotation de solidarité urbaine (DSU)	10 154 343	10 280 620	126 277	1,24%
74121	Dotation de solidarité rurale (DSR)	241 414	241 414	0	0,00%
744	FCTVA	100 000	100 000	0	0,00%
746	DGD Hygiène	298 564	298 564	0	0,00%
747	Participations	6 130 498	6 458 181	327 683	5,35%
748	Autres attributions et participations	3 048 711	6 198 468	3 149 757	103,31%
Total		52 103 959	55 439 473	3 335 514	6,40%

a) La dotation globale de fonctionnement (DGF)

Le budget 2022 intègre une dotation forfaitaire de 30 715 227 €, en baisse de 165 558 €, notamment liée à la baisse de population.

	Notifié 2021	BP 2022	Var. €	Var. %
Dotation forfaitaire	30 880 785	30 715 227	-165 558	-0,5%

b) La dotation nationale de péréquation (DNP)

La majoration du potentiel financier de la commune en 2018, suite à la création de la communauté d'agglomération, a conduit à la perte d'éligibilité à la part majoration de la DNP et à une baisse de la part principale.

Pour 2022, la part principale devrait à nouveau diminuer de 10 %. Cela conduit à inscrire une recette prévisionnelle de 1 146 999 € pour 2022, soit une perte de 127 444 € qui sera compensée dans la DSC 2022.

	Notifié 2021	BP 2022	Var. €	Var. %
Dotation nationale de péréquation	1 274 443	1 146 999	-127 444	-10,0%

c) La dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR)

Pour Cherbourg-en-Cotentin, la DSU représentait une recette de 10 141 666 € en 2021. Une augmentation de 1,37 % est attendue en 2022, il est ainsi inscrit la somme de 10 280 620 €.

La commune conserve également la dotation de solidarité rurale (DSR), initialement perçue par les communes de La Glacière et de Querqueville. Il est prévu un montant stable de 241 414 € en 2022.

	Notifié 2021	BP 2022	Var. €	Var. %
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	10 141 666	10 280 620	138 954	1,4%
Dotation de solidarité rurale (DSR)	241 414	241 414	0	0,0%

d) Les subventions externes

Les participations des différents organismes (Etat, Régions, Département, CAF, CAC etc.) sont globalement en augmentation et budgétisées à hauteur de 6 458 181 €.

L'inscription budgétaire de ces recettes est actualisée dans l'année lors des différentes étapes budgétaires (budget supplémentaire, décision modificative) au vu des notifications reçues.

Article	Libellé	BP		Var €	Var %
		2021	2022		
74718	Autres participations de l'état	798 430	839 563	41 133	5,15%
7472	Subventions et participations de la Région	29 116	18 500	-10 616	-36,46%
7473	Subventions et participations du Département	33 200	82 500	49 300	148,49%
74741	Participations communes GFP	0	58 000	58 000	
74748	Participations autres communes	68 000	45 000	-23 000	-33,82%
74751	Participations GFP de rattachement	2 500	94 500	92 000	3680,00%
74758	Participations autres groupements	47 000	47 400	400	0,85%
7476	Subventions et participations CCAS et caisse des écoles	15 000	15 041	41	0,27%
7478	Subventions et participations autres organismes	5 137 252	5 257 677	120 425	2,34%
Total		6 130 498	6 458 181	327 683	5,35%

On constate une augmentation globale de 327 683 €.

La nature 74718 relative aux participations de l'Etat enregistre une augmentation de 41 133 € s'expliquant essentiellement par l'inscription d'une recette de 55 000 € pour le dispositif Colos apprenantes.

Les augmentations sur les comptes 7473 et 74751 correspondent à la participation du Département (50 000 €) et de l'Agglomération Le Cotentin (90 000 €) pour la Drheam Cup, évènement nautique qui a lieu tous les deux ans.

La hausse de 58 000 € sur la nature 74741 correspond à un changement d'imputation comptable des subventions perçues par les communes qui financent Le Circuit (imputation au compte 74748 en 2021).

La nature 7478 enregistre les participations versées par la CAF pour le financement des structures jeunesse et enfance qui s'élèvent à plus de 5 millions d'euros.

e) Les autres attributions et participations

Ces recettes, notamment composées des allocations fiscales compensatrices versées par l'Etat, atteindront 6 198 468 € en 2022. Hors compensations de taxes foncières bâties, on constate que ces recettes augmentent de 3,30% en 2022.

Article	Libellé	BP		Var €	Var %
		2021	2022		
748313	Dot. compensation réforme TP (DCRTP)	1 048 314	1 082 287	33 973	3,24%
74832	Attribution du fonds départemental de TP	1 705 000	1 750 000	45 000	2,64%
74834	Compensation d'exonération de taxes foncières	237 560	3 294 525	3 056 965	n.s.
74834	Compensation d'exonération de taxes foncières non-bâties	16 060	16 056	-4	0,02%
7484	Dotation de recensement	0	15 300	15 300	n.s.
7485	Dotation pour titres sécurisés	40 000	40 000	0	0,0%
7488	Subvention EDF emprunts EPR	1 777	300	-1 477	-83,12%
Total		3 048 711	6 198 468	3 149 757	103,31%

En 2022, l'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle (FDTP) est estimée à 1 750 000 €, en augmentation de 2,64 % de budget à budget. Ce montant a été réajusté au regard du montant perçu en 2021.

Les allocations compensatrices sont sorties des variables d'ajustement du budget de l'Etat depuis 2018 et ne sont donc plus soumises à diminution. Pour 2022, elles sont prévues à hauteur de 3 294 525 € au titre du foncier bâti (consécutivement à la mise en œuvre du plan de relance) et 16 056 € au titre du foncier non bâti.

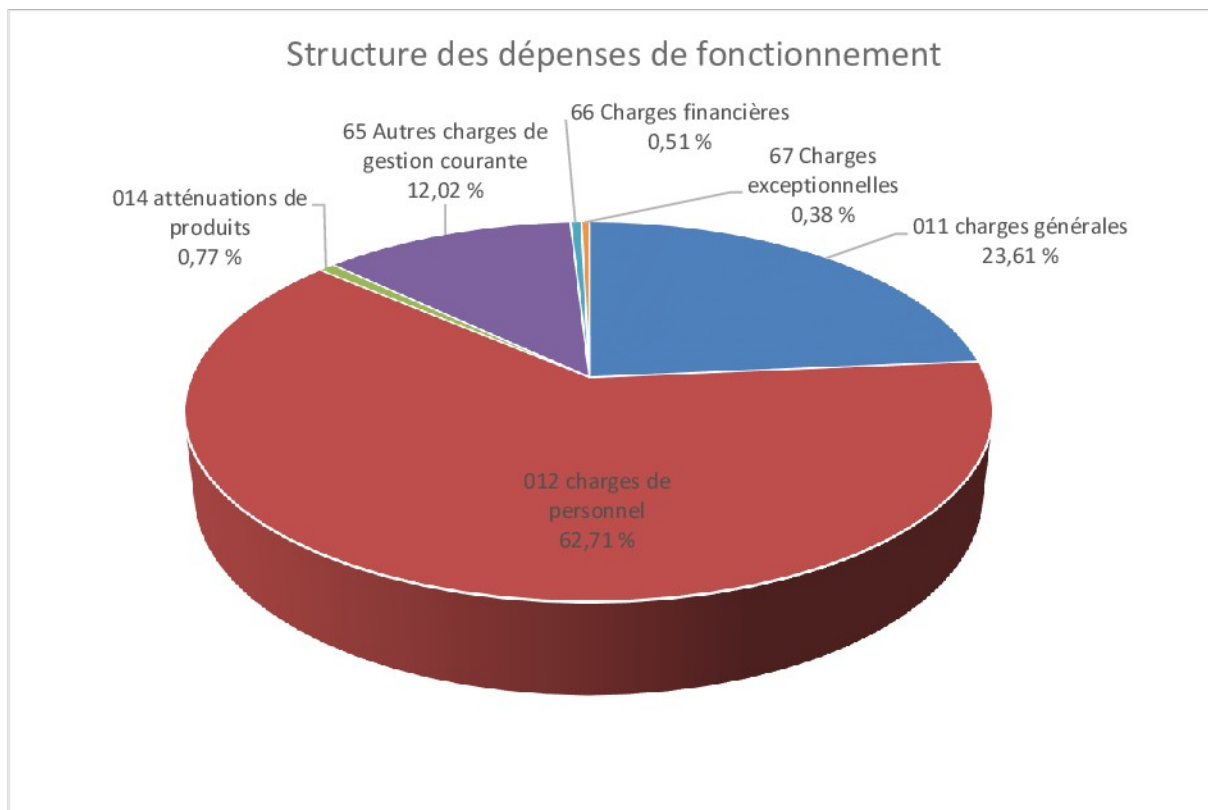
B) Les dépenses réelles de fonctionnement : 131,8 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 1,32 % de BP à BP pour s'élever à 131 899 070 €.

Chapitre	BP 2021	BP 2022	% d'évolution de BP à BP
011 charges à caractère général	29 980 687 €	31 142 394 €	3,87%
012 charges de personnel	81 756 845 €	82 718 846 €	1,18%
014 atténuations de produits	990 000 €	1 012 500 €	2,27%
65 Autres charges de gestion courante	16 105 469 €	15 849 328 €	-1,59%
66 Charges financières	721 892 €	676 359 €	-6,31%
67 Charges exceptionnelles	626 956 €	499 643 €	-20,31%
TOTAL	130 181 849 €	131 899 070 €	1,32%
TOTAL HORS DEPENSES COVID	129 203 782 €	131 614 070 €	1,87%

La part des dépenses exceptionnelles liées au Covid est estimée à 285 000 € brutes (230 000 € nettes si on déduit la participation de l'Etat au dispositif colos apprenantes). Par conséquent, en l'absence de celles-ci, le budget augmente de 2 410 288 € soit 1,87%.

En termes de structure, les charges de personnel représentent le premier poste des dépenses suivies des charges générales.



1) Les charges à caractère général : 31,1M€

		BP 2021	BP 2022	variation
011	Charges générales	29 980 687	31 142 394	1 161 707
011	Charges hors covid	29 567 287	30 907 394	1 340 107

Les dépenses liées au COVID représentent 235 000 € au sein de ce chapitre. Ces dépenses concernent l'achat de masques et autres produits d'entretien, ainsi que la part dédiée aux colos apprenantes et au plan d'accompagnement des associations. Hors COVID, les dépenses de ce chapitre augmentent donc de 1 340 107 € soit +4,53%.

- Les variations de stocks :
Le compte 6032 est présenté en diminution consécutive de 201 600 €. Il s'agit comme expliqué en recettes, des écritures comptables passées pour constater les variations de stocks de fournitures des ateliers (comptes 6032 en dépenses et recettes). Il a été décidé de mettre fin à cette pratique ce qui implique une diminution en recettes et en dépenses de 201 600 €.
- La reprise du restaurant administratif par la ville :
A compter de 2022, la gestion du restaurant administratif est transférée du CCAS vers la ville. Cela se traduit par une inscription budgétaire sur ce chapitre de 132 780 € dont 104 000 € en alimentation (nature 60623).
- Le budget des systèmes d'information :
Le budget des systèmes d'information est fortement impacté par la hausse des tarifs des équipements (nature 60632) et fournitures diverses telles que les cartouches d'encre (nature 6064) pour un montant de + 48 500 €. Les prestations sur logiciels (nature 6188) sont également en augmentation, maintenance comprise (nature 6156) pour 114 028 €. Globalement, le budget des systèmes d'information s'élève en fonctionnement à 1 760 427 € pour 2022, soit 315 476 € de plus qu'en 2021. Une partie de l'augmentation s'explique aussi par les droits d'utilisation de l'informatique en nuage (voir explications du chapitre 65 page 18).
- La refonte des cartes électorales en 2022 :
Cette refonte implique l'inscription de 89 600 € (nature 6261).
- Participation auprès du CHPC pour la déclaration des naissances :
Une nouvelle dépense de 30 000 € est inscrite (nature 6228) à destination du centre hospitalier qui enregistre les déclarations de naissance pour le compte de la ville.
- La reprise de l'organisation d'événements en 2022 :
Le budget fêtes et cérémonies (nature 6232) est en augmentation de 381 950 € en raison d'un budget consacré à l'événementiel plus important en 2022. En effet, l'organisation de la Drheam Cup implique l'inscription de 360 000 € dont 260 000 € de dépenses à caractère général. Sont prévus également, un concert Tendances Ouest pour 25 000 €, mais aussi Presqu'île en fleurs pour 60 000 € qui a lieu tous les deux ans.
- La préservation des archives :
Afin d'assainir et reconditionner une partie des documents archivés (nature 6288), une somme est inscrite à hauteur de 80 000 €.
- Le projet éducatif et social local (PESL) :
Dans le cadre du PESL, 24 710 € sont prévus pour la réalisation d'un forum « cogitons ensemble » et 49 300 € dont 39 300 € de charges à caractère général pour des ateliers citoyens.
- Maintien du dispositif colos apprenantes :
Suite à la mise en place du nouveau dispositif des « colos apprenantes » en soutien aux élèves pendant la crise sanitaire, une somme de 100 000 € est inscrite (nature 6188), financée à hauteur de 55 000 € par l'Etat.
- Un plan d'accompagnement d'après crise à destination des associations :
Suite à la crise sanitaire, un plan d'accompagnement à destination des associations fait l'objet d'une inscription budgétaire à hauteur de 50 000 €. Il fait suite au fonds d'aide d'urgence budgétisé à hauteur de 300 000 € en 2021 à destination d'associations dont les ressources ont été impactées par le covid 19. Depuis,

plusieurs besoins différents sont apparus. Le nouveau plan d'accompagnement ne se traduit pas par des subventions versées mais par des actions destinées à aider les associations à retrouver un même niveau d'inscriptions, à accompagner les associations dans la gestion financière et administrative ou encore à favoriser le renouvellement des bénévoles.

- Le lancement de plusieurs études :

Plusieurs études vont être lancées en 2022 ce qui explique l'augmentation sur la nature 617 de 326 360 €. Il s'agit notamment de la mise en place d'un agenda 21 mais aussi d'une mission d'accompagnement au renouvellement de la concession portuaire.

De plus, conformément à la délibération 2021-260 du 3 novembre 2021 relative au parc botanique de la Roche Fauconnière et la création d'une fondation abritée par la fondation de France, sont inscrits 120 000 € afin de financer l'accompagnement permettant la recherche du premier cercle de donateurs en vue de créer la fondation ainsi que le financement de l'étude technico économique de développement du modèle de gestion du parc rénové.

2) Les charges de personnel et frais assimilés : 82,7M€

Ce chapitre, composé de la masse salariale et des frais de personnels extérieurs (comptes 62), augmente de 1,18 % de BP à BP.

Chapitre	BP 2021	BP 2022	% d'évolution de BP à BP
012 charges de personnel	81 756 845	82 718 846	1,18%

Une fois retiré le remboursement des services mutualisés et mis à disposition à la communauté d'agglomération, ce chapitre progresse de 0,87%.

	BP 2021	BP 2022	Variation en €	Variation en %
621 - Personnel extérieur	709 100	653 000	-56 100	-7,91%
633 - Charges	1 317 647	1 526 009	208 362	15,81%
641 - Rémunération	56 573 533	57 150 755	577 222	1,02%
645 - Cotisations	21 805 648	22 058 785	253 137	1,16%
647-648 Autres versements et charges	1 350 917	1 330 297	-20 620	-1,53%
Total	81 756 845	82 718 846	962 001	1,18%
-Remboursement services mutualisés CAC	2 596 000	2 868 247	272 247	10,49%
Total net	79 160 845	79 850 599	689 754	0,87%

En termes de structure, les charges de personnels corrigées représentent 60,54% des dépenses réelles du budget principal.

a) Les frais de personnels extérieurs (comptes 621) :

Les frais de personnels extérieurs diminuent de 56 100 €. Il s'agit du remboursement par la ville au CCAS ou à la communauté d'agglomération Le Cotentin des frais de personnel mis à disposition. Cette diminution est liée à un changement d'imputation. En effet, la ville rembourse à la CAC les frais de personnel et frais de fonctionnement induits par le personnel mis à disposition. Jusqu'en 2021, l'ensemble des frais (de personnel et frais de fonctionnement) étaient comptabilisés sur le compte 6216 pour 270 000 €. A compter de 2022, la part des frais de fonctionnement à hauteur de 86 000 € est imputée au compte 62871 (chapitre 011).

b) la masse salariale (chapitre 012 hors comptes 621):

Le nombre d'emplois permanents a augmenté au cours de l'année 2021. Après le confinement, le rythme des recrutements a repris sur l'année 2021 et 23 créations ont été actées lors de la restructuration de l'organigramme au 1^{er} avril 2021. On comptabilise ainsi 1717 agents permanents rémunérés en décembre 2021.

L'évolution de la masse salariale s'explique cependant à la fois par des mesures internes et nationales.

Les mesures internes :

En 2022, les effectifs vont évoluer suite à la mise en œuvre des politiques municipales suivantes :

- Reprise en régie du Centre de santé au 1^{er} janvier 2022 (7 ETP)
- Reprise de la gestion du restaurant administratif jusqu'alors géré par le CCAS au 1^{er} janvier 2022 (4 ETP)
- Création d'un pôle petite enfance Agnès Varda (8 ETP prévus en création)
- Créations liées à la restructuration de l'organigramme en année pleine

Aussi, l'ensemble de ces mouvements et créations repris en année pleine sur le budget 2022 est estimé à près de 2,5 millions d'euros.

La pyramide des âges de la collectivité présente une part des plus de 60 ans représentant 7,45 % des effectifs permanents au 31 décembre 2020. Ainsi, 59 agents ont fait valoir leur droit de départ en retraite au cours de l'année 2020. La structure des effectifs évolue sous l'effet des évolutions de carrières (avancements d'échelons et de grades) résumé sous l'appellation « GVT » (Glissement vieillesse technicité).

Pour 2022, une progression de près de 800 000 € correspondant à 1% du réalisé estimé de l'année N-1, est attendue.

En 2022, la masse salariale sera également impactée par l'augmentation du versement transport, passé de 1% à 1,5 % au 1^{er} juillet 2021 pour un coût de plus de 140 000 € en année pleine répercuté sur le compte 6331.

La masse salariale sera également impactée par l'ouverture de la possibilité du paiement des jours épargnés par les agents sur leur compte épargne temps. A cet effet, près de 270 000 € sont budgétés sur le compte 64118 notamment et dans une moindre mesure sur le compte 64138.

Les mesures nationales :

- Prévision du relèvement du SMIC,
 - Révision des échelles C1 et C2 de rémunération pour les catégories C,
 - Répercussion en année pleine de l'ajout de points d'indice à certains agents de catégorie C au 1^{er} avril 2021,
- Le coût de ces mesures est estimé à plus de 380 000 €

Ainsi, la masse salariale (chapitre 012) inscrite au budget prévisionnel augmente de 1,18%, passant de 81,7 M€ au BP 2021 à 82,7 M€ au BP 2022.

3) Les atténuations de produits marquées par l'augmentation du prélèvement du FPIC : 1,01M€

Ce chapitre comporte les remboursements de fiscalité pour 80 000 € et surtout le prélèvement au titre du FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, nature 739223) qui augmente de 20 000 € pour atteindre 920 000 €.

Chapitre	BP 2021	BP 2022	% d'évolution de BP à BP
014 atténuations de produits	990 000	1 012 500	2,27%

4) Les charges de gestion courante : Poursuivre le soutien exceptionnel au monde associatif : 15,8 M€

Ce chapitre comporte notamment les subventions et les participations versées aux associations ainsi qu'au CCAS, les indemnités et charges afférentes aux élus. Ce chapitre est en diminution de 256 141 € soit - 1,59%.

Chapitre	BP 2021	BP 2022	% d'évolution de BP à BP
65 - Autres charges de gestion courante	16 105 469	15 849 328	-1,59%
Dont subventions Covid	300 000	0	-100%
autres charges hors subventions liées au Covid	15 805 469	15 849 328	+0,28%

Si on ne tient pas compte de l'effet covid et des 300 000 € de subventions exceptionnelles prévues en 2021 pour les associations en raison de la crise sanitaire, ce chapitre augmente légèrement de +0,28% :

Les droits d'utilisation de l'informatique en nuage (nature 6512):

On retrouve sur le chapitre 65 les crédits nécessaires aux solutions informatiques dites en nuage, nature 6512. Cette imputation n'existait pas avant janvier 2021, il n'y avait donc pas de crédits au BP 2021 à cet effet. Les dépenses étaient auparavant imputées en

investissement au compte 2051. Suite à des changements de l'instruction comptable M14, elles doivent figurer au compte 6512, donc en fonctionnement ce qui explique l'augmentation de 123 680 € sur ce compte.

Les admissions en non valeur (nature 6541):

Les crédits affectés aux admissions en non valeurs diminuent de 120 000 € afin de s'ajuster aux prévisions transmises par la Trésorerie Municipale.

La subvention versée au CCAS (centre communal d'action sociale) (nature 657362):

Elle s'élève à 5 592 721 € et progresse de 70 721 €. Cette augmentation vient compenser la prise en charge par le CCAS de la gratuité des transports pour les personnes sans ressources, ainsi que le transfert au CCAS de dépenses assumées jusqu'en 2021 par certaines communes déléguées (repas et animations seniors notamment).

La subvention versée par la ville représente 31,43 % du budget de fonctionnement du CCAS. En effet, le budget principal du CCAS s'élève à 17 794 771 € en fonctionnement. Le budget général du CCAS comprenant le budget principal et les 11 budgets annexes atteint 31,6 M€ en fonctionnement.

Le budget principal est composé des crédits alloués à la politique d'action sociale du CCAS (coordination des dispositifs d'aide et de secours à destination des personnes en situation de précarité et de grande précarité, coordination des dispositifs d'insertion et des dispositifs d'accompagnement social au logement). On y retrouve également les subventions aux budgets annexes nécessaires pour équilibrer les résidences autonomes, le service d'aide à domicile ou encore les EHPAD. En effet, le budget du CCAS est composé de 11 budgets annexes dont les crédits sont répartis de la manière suivante par budget :

	Section d'exploitation	Section d'investissement	TOTAL
Aide à domicile	2 642 190	16 507	2 658 697
Total résidences autonomie	3 191 330	94 188	3 285 518
RA du Vieux Château	639 440	20 139	659 579
RA des Roquettes	570 500	18 582	589 082
RA Les Myosotis	658 530	16 557	675 087
RA La Noé	728 410	26 312	754 722
RA La Chancelière	321 610	7 281	328 891
RA La Chênaie	272 840	5 317	278 157
Accueil de jour	162 255	3 725	165 980
Total EHPAD	7 902 534	114 980	8 017 514
EHPAD Bérégovoy	2 611 494	50 000	2 661 494
EHPAD La Quincampoise	3 655 276	37 160	3 692 436
EHPAD La Sérénité	1 635 764	27 820	1 663 584
TOTAL	13 898 309	229 400	14 127 709

Le centre de santé Brès-Croizat (nature 657363) :

En 2021, le centre de santé était géré par une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif). Pour soutenir le fonctionnement de ce dernier, la ville avait prévu une subvention de 200 000 € (nature 6574, subventions aux personnes de droit privé). Au 1^{er} janvier 2022, le centre de santé devient municipal et géré sur un budget annexe de la Ville. Afin d'équilibrer le budget annexe dans son fonctionnement, le budget principal prévoit une subvention de 98 800 € (nature 657363, subventions aux établissements et services rattachés à caractère administratif).

La subvention à Ports de Normandie (nature 65737).

En 2020, une nouvelle convention a été signée avec Ports de Normandie pour l'exploitation de la passerelle Michel Legrand. L'application des termes de cette convention entraîne une augmentation de la subvention à verser de 35 780 €, notamment en raison du coût de l'assurance. Cela porte la subvention globale prévisionnelle à 92 780 €.

La subvention à la CAF pour les établissements cogérés (nature 65738) :

La crèche Charcot-Spanel n'est plus cogérée avec la Caf ce qui implique une diminution de la subvention à verser de 27 667 € pour un montant total de 210 000 €.

Les subventions versées aux personnes de droit privé dont les associations (nature 6574) :

Conformément aux orientations budgétaires, l'engagement envers le monde associatif demeure une priorité. Le montant des subventions aux associations et autres personnes de droit privé (nature 6574) s'élève à 6 720 073 €. Le détail des subventions figure en annexe dans la maquette du BP 2022 (Annexe B1.7, subventions versées dans le cadre du vote du budget, page 136)

Le montant global prévu au compte 6574 affiche une diminution de 433 002 € mais n'impacte pas le tissu associatif. En effet, la baisse correspond à l'inscription en 2021 du fonds Covid pour 300 000 € non renouvelé en 2022 sous forme de subvention. 50 000 € sont en effet inscrits en 2022 pour un plan d'accompagnement dédié aux associations mais sous forme de prestations au chapitre 011. D'autre part, en 2021 était inscrit au compte 6574 un montant de 222 222 € pour l'organisation de la Fastnet, seuls 111 111 € sont prévus en 2022. Par ailleurs, plusieurs subventions non prévues en 2021 en raison de la crise sont à nouveau inscrites en 2022.

5) Des charges financières en diminution : 0,7M€

Les charges financières diminuent de 6,31 % soit - 45 533 €.

Chapitre	BP 2021	BP 2022	% d'évolution de BP à BP
66 Charges financières	721 892 €	676 359 €	-6,31%

Le désendettement de la ville ainsi que le maintien des taux à un niveau historiquement bas continuent d'avoir des conséquences positives pour le budget 2022.

6) Les charges exceptionnelles : 0,4M€

Ce chapitre enregistre une diminution de 127 313 €.

Chapitre	BP 2021	BP 2022	% d'évolution de BP à BP
67 Charges exceptionnelles	626 956	499 643	-20,31%
Dont dépenses covid	264 667	50 000	-81,11%
<i>Total dépenses hors covid</i>	362 289	449 643	24,11%

En 2021, des dépenses exceptionnelles en lien avec la crise sanitaire avaient été prévues à hauteur de 264 667 €. Il s'agissait de pouvoir rembourser les usagers des services municipaux des recettes versées alors que les structures étaient fermées en raison du covid (piscines, espace Buisson etc..). Ces dépenses ne sont réinscrites en 2022 qu'à hauteur de 50 000 €. Par ailleurs la subvention d'équilibre prévue pour le budget annexe des parkings est en augmentation de 103 723 € afin de faire face à l'augmentation des dépenses telles que les fluides ou la hausse naturelle de la masse salariale. D'autre part, ce budget enregistre une diminution des recettes de 50 000 € liée aux travaux du parking Notre-Dame.

C) Les soldes intermédiaires de gestion

Le niveau de l'épargne est déterminant dans l'appréciation de la qualité des équilibres du budget. Son intérêt réside avant tout dans sa capacité à assurer le remboursement de la dette et à participer à l'autofinancement de la section d'investissement.

En 2021, on avait constaté une diminution sensible des soldes intermédiaires de gestion en raison de l'impact de la crise sanitaire et les mesures ponctuelles de ce début de mandat pour y faire face.

L'évolution de la chaîne du financement se présente ainsi :

	BP 2021	BP 2022	Evolution en €	% d'évolution
Recettes réelles de fonctionnement	141 539 983	145 224 743	3 684 760	2,60%
- Dépenses réelles de fonct. (Hors c/66)	129 459 957	131 222 711	1 762 754	1,36%
= Epargne de gestion	12 080 026	14 002 032	1 922 006	15,91%
- charges financières	721 892	676 359	- 45 533	-6,31%
= Epargne brute	11 358 134	13 325 673	1 967 539	17,32%
- amortissement net du capital de la dette	7 897 640	8 215 003	317 363	4,02%
<i>dont remboursement anticipé (RA)</i>	<i>3 500 000</i>	<i>3 500 000</i>	-	0,00%
Epargne nette	3 460 494	5 110 670	1 650 176	47,69%
Epargne nette corrigée (hors RA)	6 960 494	8 610 670	1 650 176	23,71%
Epargne nette hors RA et hors effet COVID	8 314 816	8 840 670	+ 525 854	+ 6,32%

L'épargne nette prévisionnelle, demeure à un niveau satisfaisant (5 110 670 €) pour assurer l'équilibre prévisionnel du budget primitif. Après neutralisation des écritures

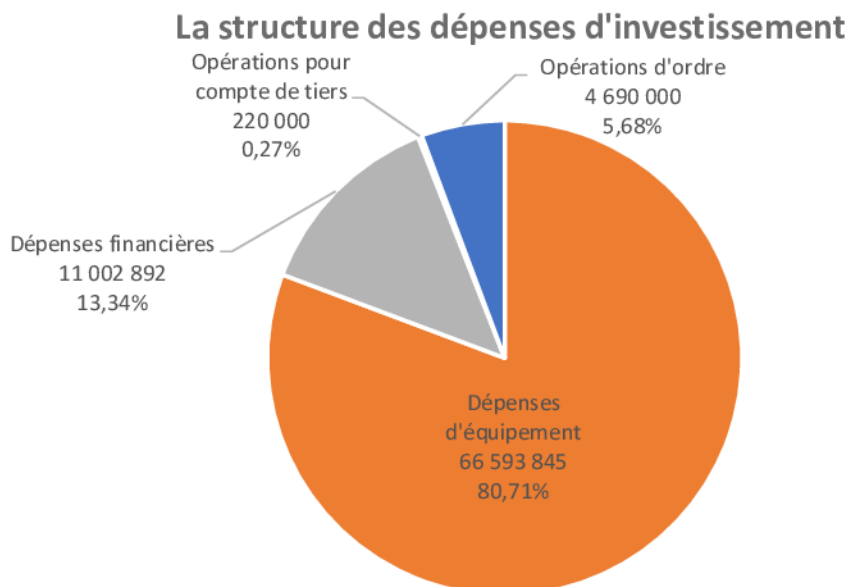
propres à la gestion de la dette, l'épargne nette corrigée atteint 8,6 millions d'euros en augmentation de 23,71% par rapport au budget précédent. Cette augmentation est en grande partie liée à une diminution des dépenses inscrites en lien avec la crise sanitaire. En effet, en 2021 l'effet covid provoquait un impact négatif sur l'épargne nette de 1 354 322 € contre 230 000 € en 2022. Ainsi, après correction de l'effet covid sur l'épargne nette, cette dernière augmente de 6,32%. L'épargne nette retrouve ainsi son niveau de 2020.

La qualité structurelle du niveau des épargnes assure cependant un financement équilibré de la section d'investissement et autorise l'inscription d'un emprunt prévisionnel d'équilibre qui fera l'objet d'ajustement à la baisse à l'occasion du budget supplémentaire et de la reprise des résultats de l'exercice 2021.

II. La section d'investissement : 82,5 millions d'euros

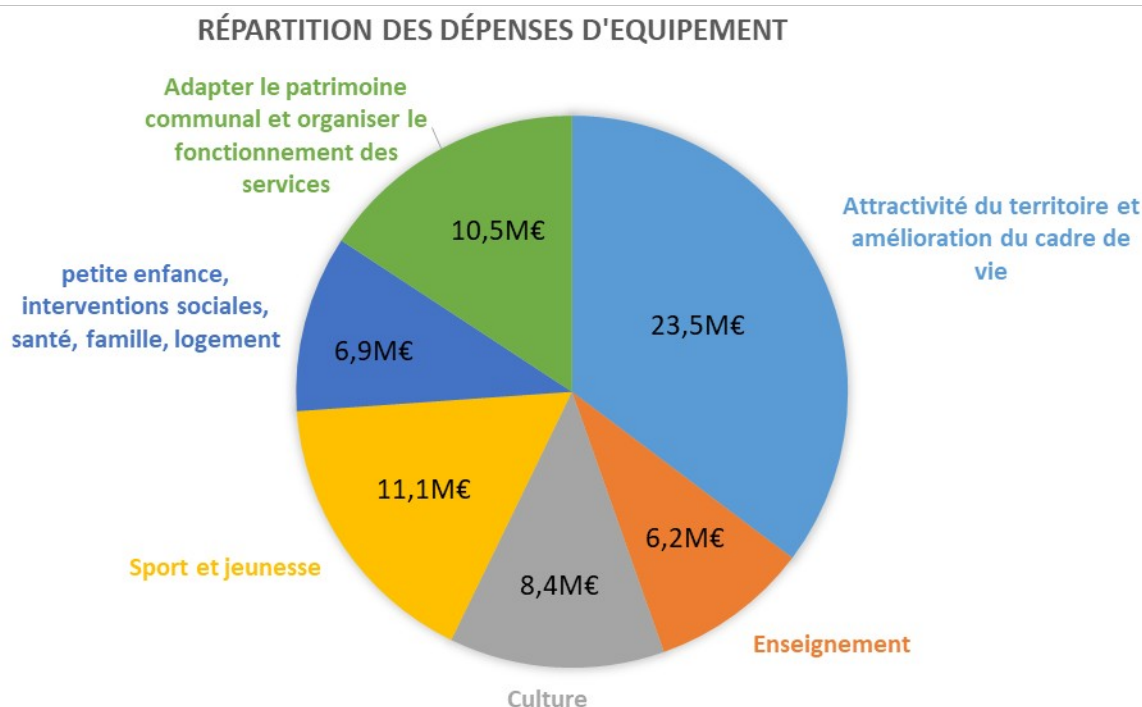
La section d'investissement s'équilibre, tous mouvements confondus à 82 506 736,88 €. Les recettes réelles d'investissement atteignent 64 491 063,88 € et les recettes d'ordre s'élèvent à 18 015 673 €.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 77 816 736,88 € dont 8 502 892 € de dépenses financières relatives au remboursement du capital de la dette. Les dépenses d'ordre atteignent quant à elles 4 690 000 €.



A) Un programme d'investissement dynamique

Le budget principal présente 66 593 845 € de dépenses d'équipement.



1) Des investissements favorisant l'attractivité du territoire et l'amélioration du cadre de vie : 23,5M€

Ce chapitre désigne les investissements dédiés aux opérations d'aménagement urbain, à l'environnement, aux dépenses pour le développement de l'attractivité du territoire et du cadre de vie, dont notamment :

- ✓ 5 448 020 € d'aménagement de voiries (travaux de voirie, mobilier urbain, véhicules, réparation d'ouvrages d'art)
- ✓ 4 306 783 € d'acquisitions foncières et acquisitions et restauration immobilière
- ✓ 4 060 860 € d'études et d'aménagements paysagers (aménagements divers, aires de jeux, fleurissement, propreté urbaine, acquisition de matériel et véhicules)
- ✓ 2 737 880 € d'aménagement pour le secteur de la place Jean Moulin
- ✓ 2 082 840 €, aménagement de parkings (dont 800 000 € pour Nordez et 909 840 € pour le parking Notre Dame)
- ✓ 1 566 000 € d'études et travaux d'éclairage public
- ✓ 798 500 € pour l'acquisition de matériel et des travaux pour les cimetières
- ✓ 507 910 € pour la rénovation du plateau piétonnier
- ✓ 500 000 € pour les mobilités douces
- ✓ 290 000 € pour la voie du Homet
- ✓ 125 000 € de subventions pour les ravalements de vitrines et façades ainsi que le remplacement du mobilier de terrasses
- ✓ 100 000 € de travaux pointe de Querqueville
- ✓ 100 000 € pour une étude de programmation centre historique
- ✓ 100 000 € pour le quartier des Eglantines
- ✓ 100 000 € pour l'aménagement de Collignon
- ✓ 94 070 € pour l'implantation de bornes de recharges électriques

- ✓ 61 753 € pour l'entretien des chemins ruraux dans les espaces naturels
- ✓ 33 000 € pour le parc de la Roche Fauconnière (équipements et sécurisation du site)
- ✓ 15 000 € d'éco-compteurs de flux dans le centre-ville

2) Des investissements permettant d'assurer un meilleur service public de proximité : 32,6M€

Les investissements décrits ci-dessous visent à améliorer les équipements à portée culturelle, sportive, éducative, familiale et sociale.

a) L'enseignement : 6 271 772 €

Sont notamment prévus au titre de l'enseignement :

- ✓ 1 385 000 € pour l'école Noblet
- ✓ 1 160 150 € pour l'école Mitterrand
- ✓ 2 611 372 € pour des travaux dans les autres écoles et restaurants scolaires (dont travaux de rénovation, de sécurisation, d'accessibilité, travaux numériques ou encore d'aménagements de jeux dans les écoles)
- ✓ 427 000 € pour la mise en œuvre du schéma directeur des travaux dans les écoles
- ✓ 433 870 € de matériel et mobilier dans les écoles, les restaurants scolaires et la cuisine centrale
- ✓ 170 380 € pour le développement du numérique dans les écoles
- ✓ 84 000 € pour la cuisine centrale

b) La petite enfance 2 376 730 €

- ✓ 1 514 820 € pour les travaux du Pôle petite enfance Agnès Varda
- ✓ 278 500 € pour le mobilier et matériel du pôle petite enfance
- ✓ 404 500 € pour les travaux des autres crèches, RAM, ludothèques
- ✓ 100 000 € de subvention pour participer à la construction d'une crèche sur la base navale
- ✓ 78 910 € d'acquisition de mobilier et matériel pour les crèches, RAM, ludothèques

c) La santé et les interventions sociales : 3 679 100 €

- ✓ 2 868 000 € pour la rénovation du centre social La Mosaique
- ✓ 350 000 € de travaux à la cuisine Ile de France pour les restaurants du coeur
- ✓ 300 000 € de travaux sur divers bâtiments
- ✓ 100 000 € de travaux dans les EHPAD
- ✓ 46 100 € de matériel et mobilier pour les maisons de quartiers et autres structures à caractère socio-culturel
- ✓ 15 000 € pour des défibrillateurs

d) La politique culturelle et culturelle 8 416 950 €

Sont notamment budgétés dans le cadre de la politique culturelle :

- ✓ 4 422 000 € pour la rénovation du théâtre de la Butte
- ✓ 2 300 000 € pour la rénovation de la salle Imagin'art
- ✓ 500 000 € pour la rénovation du chalutier le Jacques Louise
- ✓ 328 660 € de travaux pour les autres bâtiments culturels
- ✓ 182 675 € pour les musées pour l'acquisition et la restauration d'œuvres d'art et l'étude d'un parcours piétonnier.

- ✓ 170 000 € de travaux au château des Ravalet et Abbaye du Vœu
- ✓ 129 515 € pour la rénovation de la façade du théâtre à l'Italienne
- ✓ 114 000 € pour l'achat d'œuvres, de matériel et de mobilier
- ✓ 80 000 € pour les serres du Parc Emmanuel Liais
- ✓ 60 000 € pour les travaux dans les édifices culturels
- ✓ 57 100 € pour la lecture publique (restauration et inventaire de fonds patrimoniaux, collections, matériels et mobilier)
- ✓ 48 000 € pour les travaux d'aménagement de la salle d'histoire du fort du Roule
- ✓ 25 000 € pour l'acquisition d'instruments de musique et mobilier pour le conservatoire

e) Le sport et la jeunesse : 11 160 240 €

Sont prévus dans le cadre de la politique sportive et la jeunesse :

Pour les stades, gymnases, base nautique, terrains multisports, skate parcs :

- ✓ 3 901 968 € pour le palais des sports Chantereyne
- ✓ 2 058 000 € pour le COSEC de la Saillanderie
- ✓ 1 987 902 € de travaux, matériels et mobiliers pour les stades et gymnases, terrains multisports et bases nautiques
- ✓ 1 000 000 € pour le complexe Jaurès
- ✓ 671 541 € pour le site de la Polle / les Fourches
- ✓ 250 000 € pour le gymnase de la Gamacherie
- ✓ 190 000 € pour la réhabilitation de la salle Nordez
- ✓ 150 000 € pour les locaux du RCCH
- ✓ 100 000 € d'arrosage automatique du terrain de football Bocher
- ✓ 50 000 € pour un skate park sur le territoire de Tourlaville

Pour les piscines :

- ✓ 171 350 € pour les piscines de Cherbourg-Octeville
- ✓ 135 690 € pour le centre aquatique de la Saline
- ✓ 25 500 € pour la piscine de Collignon

Pour les structures jeunesse :

- ✓ 276 187 € pour le CLSH le Becquet
- ✓ 192 102 € de travaux, mobilier et matériel pour les autres structures jeunesse

3) Des investissements visant à préserver et adapter le patrimoine communal et organiser le fonctionnement des services : 10,5 M€

Il s'agit ici de toutes les dépenses d'investissement qui ont pour objectifs d'entretenir les biens immobiliers de la commune de Cherbourg-en-Cotentin et permettre le bon fonctionnement des services. Sont notamment prévus :

- ✓ 4 181 282 € de travaux dans divers bâtiments (travaux de mise en sécurité et d'accessibilité, travaux dans les mairies, les salles communales...)
- ✓ 1 788 984 € d'attributions de compensation versées à l'agglomération Le Cotentin
- ✓ 505 200 € de matériels et mobiliers pour les services et frais d'insertion pour les marchés publics
- ✓ 945 809 € de travaux d'économies d'énergie
- ✓ 907 100 € de logiciels, prestations et matériels informatiques

- ✓ 200 000 € pour la rénovation des sanitaires publics
- ✓ 40 000 € pour de la vidéo protection

Le renouvellement de matériel et de véhicules sont prévus :

- ✓ 1 712 761 € de véhicules
- ✓ 88 000 € d'équipements pour l'atelier mécanique

B) Le financement prévisionnel de l'investissement

Le financement des dépenses de la section d'investissement (66 593 845 € de dépenses) se décline ainsi :

	Dépenses réelles	Recettes réelles
Total dépenses d'équipement	66 593 845	
Total des dépenses financières hors dette	2 500 000	
Subventions d'investissement		641 247
Cessions		677 757
Emprunt d'équilibre		57 814 171
Dotations et fonds de concours		3 850 000
Créances sur concessionnaires		1 000 000
Epargne nette		5 110 670
Total	69 093 845	69 093 845

Le financement de l'investissement est assuré majoritairement par l'emprunt d'équilibre prévisionnel. Cependant de nouvelles recettes seront inscrites en cours d'année et viendront diminuer la part de l'emprunt d'équilibre.

A ce titre, le résultat cumulé de l'exercice 2021 s'élève à 38 millions d'euros. 13 millions viendront financer les investissements reportés, et 25 millions atténueront significativement les 57,8 M€ d'emprunt d'équilibre prévisionnel.

Par ailleurs, par mesure de prudence et de sincérité des équilibres prévisionnels, les subventions d'investissement sont inscrites au fur et à mesure des notifications. Le décalage des cofinancements attendus de nos partenaires à travers les politiques d'aides contractuelles (Europe, Etat, Région, Département, Agglomération Le Cotentin, CAF ...) nécessitera des ajustements en cours d'année, au fur et à mesure de la confirmation officielle des subventions attendues. A titre d'information, le montant total des subventions perçues en 2021 s'élève à 4 727 637 €.

Les dotations et fonds de concours (FCTVA et taxe d'aménagement) seront ajustés en cours d'année en fonction du montant réalisé.

C) L'encours de la dette du budget principal reconstitué

Cherbourg-en-Cotentin figure parmi les communes les plus faiblement endettées de sa strate de population (75 000 – 99 999 habitants).

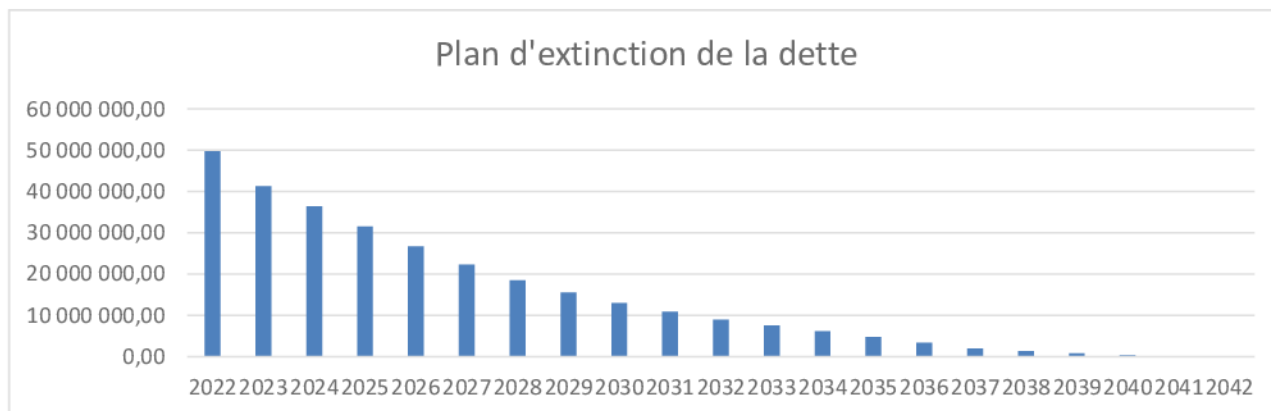
En 2020, l'encours par habitant du budget principal s'établissait à 546 euros quand la moyenne se situe à 1 582 euros.

Ce faible endettement est confirmé par un autre indicateur, la capacité de désendettement. Le ratio, rapportant le stock de la dette à l'épargne brute, s'élevait à 2 (ans) en 2020.

Conformément à la stratégie d'endettement adoptée pour le mandat, en lien avec la prospective financière, l'objectif est de reconstituer progressivement un encours de la dette, afin de créer à moyen et à long terme un renouvellement cyclique de marges financières, destiné au financement des futurs investissements. Cette reconstitution de l'encours demeure opportune dans un contexte de taux d'intérêts historiquement bas.

Ainsi, après une baisse continue de l'encours de la dette depuis la création de la commune nouvelle en 2016, deux emprunts portant sur 10 000 000 et 9 000 000 euros sur 15 ans ont été contractés en septembre 2021, à des taux fixes de 0,54% et 0,50%. Le premier de 10 000 000 euros souscrit auprès de l'Agence France Locale a été mobilisé en fin d'année 2021 pour un début d'amortissement en 2022. Le second contracté auprès du Crédit Coopératif sera mobilisé en fin d'année 2022 pour un début d'amortissement en 2023.

Malgré ce nouvel emprunt de 10 millions et un tirage de fin d'année de 3,5 M€, l'extinction de la dette du budget principal demeure rapide.



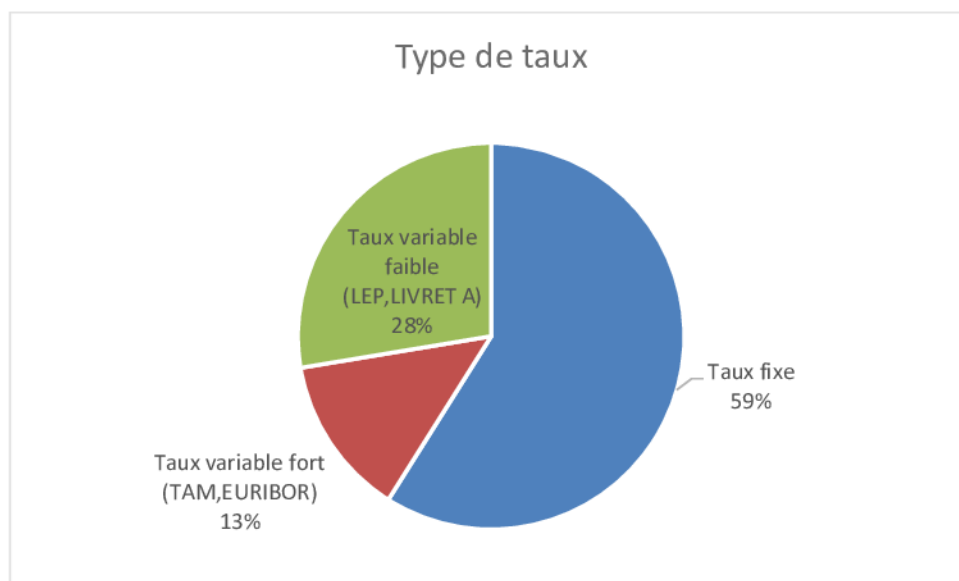
Ainsi, au 1er janvier 2022, le stock de la dette brute de Cherbourg-en-Cotentin atteint 50 207 928 euros, dont 2 681 847 euros de dette récupérable auprès de la communauté d'agglomération du Cotentin, liée aux compétences économiques, transports, déchets ménagers, prises par cette dernière en 2017 et 2018.

La dette propre municipale du budget principal s'établit à 47 116 805 euros au 1er janvier 2022, en hausse de 13,5% (+5,6 M€) par rapport à 2021.

€	Encours au 01/01/2021	Encours au 01/01/2022	Var. €	Var. %
Dette brute	44 478 840,50	49 798 651,52	5 319 811,02	11,96%
Dette récupérable	2 965 994,95	2 681 846,73	-284 148,22	-9,58%
Dette propre budget principal	41 512 845,55	47 116 804,79	5 603 959,24	13,50%

Le taux moyen reflète la qualité budgétaire de la dette sur l'exercice. S'élevant à 1,04% en 2022, il est l'un des plus bas des communes de la strate.

La dette est saine et désormais majoritairement à taux fixe, à hauteur de 59%, et à 28% sur Livret A et LEP et 13% indexés sur les taux monétaires courants.



Au regard de la charte Gissler, la dette est entièrement sécurisée, avec 100 % de 1A, c'est-à-dire des emprunts à taux fixe (y compris les swaps) ou à taux variable.

Pour l'exercice 2022, l'annuité nette prévisionnelle du budget principal s'élève à 8 929 457 €, en progression de 3,3 % (+ 281 441 €) par rapport à 2021.

	BP 2021	BP 2022	Var. €	Var. %
Capital	8 181 790	8 501 392	319 602	3,9%
Intérêts (yc icne et swaps nets)	697 165	656 284	-40 881	-5,9%
Annuité brute	8 878 955	9 157 676	278 721	3,1%
			0	
Annuité récupérée CAC	313 655	310 935	-2 720	-0,9%
			0	
Annuité nette	8 565 300	8 846 741	281 441	3,3%

Les budgets annexes

I. Le budget annexe Camping de la Saline

Ce budget s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 160 455 € en section de fonctionnement et à 20 155 € en section d'investissement.

A) La section de fonctionnement

Les dépenses réelles d'exploitation sont stables et se chiffrent à 142 071 €.

		BP 2021	BP 2022	% d'évolution
011	Charges à caractère général	61 935	66 037	6,62%
012	Charges de personnel	68 200	65 000	-4,69%
65	Charges de gestion courante	5 500	5 505	0,09%
67	Charges exceptionnelles	1 036	850	-17,95%
69	Impôts sur les bénéfices	4 679	4 679	0,00%
Total dépenses réelles d'exploitation		141 350	142 071	0,51%

Les charges à caractère général augmentent de 4 102 € afin d'ajuster les prévisions de fournitures diverses nécessaires à l'entretien du camping.

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 160 000 €.

		BP 2021	BP 2022	% d'évolution
70	Vente de produits et services	154 779	155 000	0,14%
75	Produits de gestion courante	4 500	5 000	11,11%
Total recettes réelles d'exploitation		159 279	160 000	0,45%

Les recettes proviennent des redevances des usagers (chapitre 70) et de l'encaissement de la taxe de séjour (chapitre 75), cette dernière étant entièrement reversée à la SPL tourisme (chapitre 65).

B) Les soldes intermédiaires de gestion

Compte tenu des éléments ci-dessus, l'épargne nette s'établit à 17 929 €.

	BP 2021	BP 2022	% d'évolution
Epargne de gestion	17 929	17 929	0,00%
- intérêts	-	-	
Epargne brute	17 929	17 929	0,00%
- amortissement du capital de la dette	0	0	
Epargne nette	17 929	17 929	0,00%

C) La section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 19 700 €.

Les dotations aux amortissements permettent de financer la quasi-totalité des dépenses d'investissement. Un emprunt d'équilibre est inscrit à hauteur de 1 771 €. Il sera annulé au moment de la reprise des excédents antérieurs au budget supplémentaire.

II. Le budget annexe Panneaux photovoltaïques

Ce budget s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 110 375 € en section de fonctionnement et à 77 602 € en section d'investissement.

A) La section de fonctionnement

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 32 773 €. Elles diminuent légèrement de 1 170 € soit - 3,45 %.

		BP 2021	BP 2022	% d'évolution
011	Charges à caractère général	13 969	10 000	-28,41%
012	Charges de personnel	2 500	2 500	0,00%
65	Autres charges de gestion courante	50	50	0,00%
66	Charges financières	3 196	5 995	87,58%
67	Charges exceptionnelles	1 000	1 000	0,00%
69	Impôts sur les sociétés	13 228	13 228	0,00%
Total dépenses réelles d'exploitation		33 943	32 773	-3,45%

On constate une légère augmentation des taux d'intérêts (chapitre 66) en raison de la révision des taux fixes à chaque période de trois ans. Le taux est passé de 0,5% à 1,5%.

Le virement à la section d'investissement s'élève à 27 340 €

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 110 000 €.

		BP 2021	BP 2022	% d'évolution
70	Vente de produits et services	105 000	110 000	4,76%
	Total recettes réelles d'exploitation	105 000	110 000	4,76%

Les recettes proviennent de la vente de l'électricité à EDF produite par la centrale photovoltaïque.

B) Les soldes intermédiaires de gestion :

	BP 2021	BP 2022	% d'évolution
Epargne de gestion	74 253	83 222	12,08%
- intérêts	3 196	5 995	87,58%
Epargne brute	71 057	77 227	8,68%
- amortissement du capital de la dette	74 313	76 721	3,24%
Epargne nette	-3 256	506	115,54%

L'épargne nette est de nouveau positive et vient financer le remboursement de la dette en capital.

C) La section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 77 227 € et correspondent au remboursement du capital de l'emprunt pour 76 721 € et pour 506 € à de l'acquisition de matériel.

D) La dette du budget panneaux photovoltaïques

Sans emprunts nouveaux, l'encours de ce budget atteint 409 277 € au 1^{er} janvier 2022, en recul de 15,37% par rapport à 2021.

	Encours au 01/01/2021	Encours au 01/01/2022	Var. €	Var. %
€ Dette budget panneaux photovoltaïques	483 589,90	409 277,33	-74 312,57	-15,37%

L'encours est constitué d'un seul emprunt, dont les caractéristiques les suivantes :

- Taux moyen : 1,54%
- Durée résiduelle : 4 ans et 10 mois
- Charte Gissler : 1A
- Indice : taux fixe (réactualisé tous les 3 ans).

L'annuité prévisionnelle est prévue à hauteur de 82 716 €, en hausse de 5 207 € par rapport à 2021 en raison d'un amortissement progressif du capital de l'emprunt et d'une révision du taux fixe.

	BP 2021	BP 2022	Var. €	Var. %
Capital	74 313	76 721	2 408	3,2%
Intérêts (yc icne)	3 196	5 995	2 799	87,6%
Annuité	77 509	82 716	5 207	6,7%

III. Le budget annexe creusement de fosses

Ce budget enregistre, suite à la fin du monopole communal du service extérieur des pompes funèbres (loi n° 93-23 du 8 janvier 1993), les recettes des activités funéraires (creusement des tombes en pleine terre notamment).

Ce budget s'équilibre par des dépenses de personnel et charges exceptionnelles équivalentes aux recettes (frais de personnel remboursés au budget principal).

Il ne possède pas de section d'investissement ni d'endettement.

	BP 2021	BP 2022	% d'évolution
012 - Charges de personnel	31 000	30 000	-3,23%
67 - Charges exceptionnelles	0	1 000	
Total des charges d'exploitation	31 000	31 000	0,00%

Les crédits inscrits cette année au chapitre 67 à hauteur de 1 000 € sont nécessaires pour faire face à d'éventuelles annulations de titres sur exercice antérieurs.

	BP 2021	BP 2022	% d'évolution
70 - Vente de produits et de marchandises	31 000	31 000	0,00%
Total des recettes réelles d'exploitation	31 000	31 000	0,00%

IV. Le budget annexe port de plaisance

Le port de plaisance appartient à Ports de Normandie. La ville est concessionnaire, le contrat de concession s'achève en 2023.

Le budget du port de plaisance s'équilibre, tous mouvements confondus, à 2 730 762 € en section d'exploitation et à 663 181 € en section d'investissement.

A) La section de fonctionnement :

1) **Les charges d'exploitation : 2 149 031€**

Elles enregistrent une augmentation de 1,17 % soit 24 888 €.

		BP 2021	BP 2022	% d'évolution
011	Charges à caractère général	1 226 457	1 268 538	3,43%
012	Charges de personnel	782 800	802 800	2,55%
65	Charges de gestion courante	21 500	21 000	-2,33%
66	Charges financières	500	500	0,00%
67	Charges exceptionnelles	82 886	42 193	-49,10%
69	Impôts des sociétés	10 000	14 000	40,00%
Total dépenses réelles d'exploitation		2 124 143	2 149 031	1,17%

Les charges à caractère général (chapitre 011) sont en augmentation de 3,43 % soit 42 081 € :

- Augmentation du coût des énergies de 16 700 € (eau, électricité, gaz, nature 6061).
- Augmentation de 4 000 € de la redevance versée à Ports de Normandie dans le cadre de la concession (nature 6132). Cette redevance s'élève à près de 195 000 € par an.
- Suite à une étude menée en partenariat avec Ports de Normandie, des études individuelles sont à engager par chaque port afin de définir les perspectives de développement de la plaisance. Cela nécessite l'inscription de 12 000 € (nature 617).
- 6 000 € supplémentaires sont inscrits pour le paiement des taxes foncières.

Les charges de personnel sont en hausse de 2,55 %, soit + 20 000 €.

Les charges de personnel suivent les évolutions telles qu'elles sont présentées pour le budget principal de la ville : GVT (glissement vieillesse technicité), versement transport,

relèvement du SMIC, révision des échelles C1 et C2 de rémunération pour les catégories C, répercussion en année pleine de l'ajout de points d'indice à certains agents de catégorie C au 1^{er} avril 2021, monétisation du compte épargne temps.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) restent stables à 21 000 €.

L'inscription au titre des impôts sur les sociétés (chapitre 69) augmente de 4 000 € en raison de la hausse du résultat attendu sur 2022.

Les dépenses exceptionnelles (chapitre 67) diminuent de 40 693 € en raison de la fin du dispositif mis en place en 2021 relatif à l'exonération accordée aux amodiataires et professionnels soumis à fermeture administrative ou dans l'impossibilité de pratiquer leurs activités à cause de la crise sanitaire (activités de restauration et de location de bateaux).

2) Les ressources d'exploitation : 2 522 081 €

Les ressources d'exploitation sont prévues en augmentation de 0,14 % soit 3 616 €

		BP 2021	BP 2022	% d'évolution
70	Vente de produits et services	2 408 451	2 432 081	0,98%
013	Atténuation de charges	4 000	4 000	0,00%
75	Produits de gestion courante	36 520	33 000	-9,64%
77	Produits exceptionnels	69 494	53 000	-23,73%
Total recettes réelles d'exploitation		2 518 465	2 522 081	0,14%

Les recettes d'exploitation du port de plaisance sont estimées à 2 432 081 € (chapitre 70), en augmentation de 23 630 € soit + 0,98 %, elles comprennent principalement :

- la location d'anneaux (résidents, visiteurs dont forfaits de stationnement longue durée) qui représente 77,6% du chiffre d'affaires
- la vente de carburant (10,3% du chiffre d'affaires)
- les manutentions de grutages (4,4% du chiffre d'affaires)
- les amodiations (4,9% du chiffre d'affaires).

Les prévisions intègrent une hausse des tarifs de 1,2 % au 1^{er} janvier 2022 et les hypothèses suivantes :

- taux de remplissage des places annuelles qui se maintient à 100% ;
- devant l'incertitude liée à la fréquentation visiteurs pour cette saison qui pourrait être encore impactée dans une certaine mesure par la crise sanitaire, la prévision de chiffre d'affaires est inscrite à hauteur de 250 000 €, soit un maintien de la prévision du BP 2021 (qui n'a pas été atteint au réel).
- Hausse du chiffre d'affaires généré par les redevances d'amodiation en raison de la création d'une facturation des espaces extérieurs amodiés.

Les autres recettes d'exploitation (produits de gestion courante chapitre 75) sont en légère diminution. Elles enregistrent les remboursements de taxes foncières par les amodiataires et sont ajustées au réalisé 2021.

Les produits exceptionnels (chapitre 77) diminuent de 16 494 €.

Ce chapitre enregistre le dégrèvement de CFE (cotisation foncière des entreprises) prévu en augmentation de 10 000 €. En effet, la réforme sur les impôts de production intervenue en 2020 dans le cadre du plan de relance a abaissé le plafond de CFE payée par les entreprises à 2% de la valeur ajoutée au lieu de 3 % auparavant. Le remboursement du trop versé intervient avec un an de décalage, atteignant 50 000 € en 2022.

D'autre part, en 2021 il était prévu 17 827 € de participation de l'Etat aux exonérations de loyers effectuées par le port aux amodiataires en raison de la crise. Ce chapitre comptabilisait également en 2021 la subvention prévisionnelle du budget principal de la ville pour 11 667 € afin de participer à l'équilibre du budget impacté par la crise. Ces recettes exceptionnelles ne sont pas reconduites en 2022.

B) Les soldes intermédiaires de gestion

La chaîne de l'épargne se présente ainsi :

	BP 2021	BP 2022	% d'évolution
Epargne de gestion	394 822	373 550	-5,39%
- intérêts	500	500	0,00%
Epargne brute	394 322	373 050	-5,39%
- amortissement du capital de la dette			
Epargne nette	394 322	373 050	-5,39%

L'épargne nette diminue de 21 272 €, soit 5,39 %.

Le budget du port n'est pas endetté.

Le budget du port de plaisance supporte un niveau d'investissement annuel conséquent qui lui crée une contrainte d'équilibre supplémentaire relative à l'amortissement comptable de ses équipements. Dès lors, l'épargne brute prévisionnelle doit couvrir obligatoirement ce besoin d'amortissement. Pour le BP 2022, le montant des dotations aux amortissements atteint 373 050 € déduction faite des reprises de subventions amorties sur la même durée que les travaux. L'épargne brute prévisionnelle de 373 050 € assure donc l'équilibre de la section d'exploitation.

C) Les dépenses d'équipement

Elles s'élèvent à 454 500 € pour 2022 et résultent de l'inscription des opérations suivantes :

- ✓ 125 000 € pour des aménagements de pontons
- ✓ 100 000 € pour un système de contrôle d'accès
- ✓ 58 000 € de travaux sur voirie dont 28 000 € pour la terrasse de la Bacouette
- ✓ 40 000 € pour l'aménagement d'un point propre
- ✓ 20 000 € pour le remplacement de bornes électriques
- ✓ 20 000 € pour la station carburant et potence de manutention
- ✓ 19 000 € pour l'acquisition d'échelles relevables
- ✓ 18 000 € pour la réfection des plafonds des sanitaires
- ✓ 10 000 € pour l'acquisition de badges autorisant l'accès aux pontons
- ✓ 10 500 € pour une auto laveuse et de l'outillage

- ✓ 5 000 € pour des frais d'insertion, du matériel et mobilier

D) Le financement de l'investissement

Le financement de l'investissement est présenté ci-après :

	Financement de l'investissement 2022	
Épargne nette	373 050	82,08 %
Emprunt	81 450	17,92%
Total des recettes d'investissement	454 500	100%

L'épargne nette finance les investissements de l'année à 82,08 %. L'emprunt inscrit permet d'assurer l'équilibre prévisionnel du budget mais ne sera pas mobilisé. En effet, l'affectation du résultat 2021 au moment du budget supplémentaire viendra supprimer cette inscription dans la mesure où le port dégage un excédent cumulé de fonctionnement en 2021 à 403 700 €.

V. Le budget annexe locations

Le budget des locations s'équilibre, tous mouvements confondus, à 284 495 € en section d'exploitation et à 191 301 € en section d'investissement.

Ce budget concerne le patrimoine mis en location par la Ville et assujetti à TVA, notamment le centre des arts du cirque.

A) La section de fonctionnement

Les dépenses réelles d'exploitation enregistrent une diminution de 32 266 € soit de 25,72 %.

		BP 2021	BP 2022	% d'évolution
011	Charges à caractère général	53 638	83 000	54,74%
012	Charges de personnel	-	0	
65	Charges de gestion courante	510	1010	98,04%
67	Charges exceptionnelles	71 312	9 184	-87,12%
Total dépenses réelles d'exploitation		125 460	93 194	-25,72%

Les charges à caractère général augmentent de 29 362 €. Il s'agit d'affecter davantage de crédits à l'entretien du bâtiment.

Le chapitre 67 enregistre une diminution conséquente de 62 128 €. Il s'agit de ne pas reconduire en 2022 les exonérations de loyers accordées en raison de la crise sanitaire en 2021.

Les ressources d'exploitation sont en diminution de 34 138 € soit 17,45 %.

		BP 2021	BP 2022	% d'évolution
70	Vente de produits et services	2 882	2 500	-13,25%
75	Produits de gestion courante	160 825	158 975	-1,15%
77	Produits exceptionnels	31 906	0	-100,00%
Total recettes réelles d'exploitation		195 613	161 475	-17,45%

Le chapitre 77 enregistre une diminution de 31 906 € correspondant en 2021 à la participation de l'Etat aux exonérations de loyers liés à la crise sanitaire. L'opération n'est pas reconduite en 2022.

B) Les soldes intermédiaires de gestion

La chaîne de l'épargne se présente ainsi :

	BP 2021	BP 2022	% d'évolution
Epargne de gestion	70 153	68 281	-2,67%
- intérêts			
Epargne brute	70 153	68 281	-2,67%
- amortissement du capital de la dette			
Epargne nette	70 153	68 281	-2,67%

L'épargne nette prévisionnelle 2022 atteint 68 281 € soit une faible diminution de 1 872 €.

C) La section d'investissement

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 68 281 € pour 2022, donc totalement financées par l'épargne nette.

D) Le financement de l'investissement

Le financement de l'investissement est présenté ci-après :

	Financement de l'investissement 2022	
Epargne nette	68 281	100 %
Subventions		
Cession d'actif		
Emprunt prévisionnel		
Total des recettes d'investissement	68 281	100 %

Le budget annexe des locations n'est pas endetté.

VI. Le budget annexe des parkings

Le budget des parkings s'équilibre, tous mouvements confondus, à 535 024 € en section d'exploitation et à 113 579 € en section d'investissement.

Ce budget annexe comprend la gestion des parkings dits à barrière : Gambetta-Fontaine (580 places), Napoléon (100 places), et Trinité (100 places). A compter du 1^{er} janvier 2022, le parking Notre-Dame revient dans le budget principal dans la mesure où les travaux vont transformer ce parking en stationnement sur voirie avec horodateur et sans barrière (voir délibération 2021-224 du 21 septembre 2021).

A) La section de fonctionnement

Les dépenses réelles d'exploitation enregistrent une augmentation de 19 540 €, soit +4,63 %.

		BP 2021	BP 20212	% d'évolution
011	Charges à caractère général	138 055	148 330	7,44%
012	Charges de personnel	282 000	291 165	3,25%
65	Charges de gestion courante	1 250	1 250	0,00%
67	Charges exceptionnelles	600	700	16,67%
Total dépenses réelles d'exploitation		421 905	441 445	4,63%

Les charges à caractère général (chapitre 011) augmentent de 10 275 € en raison de charges plus importantes concernant l'électricité et les frais de télécommunications.

Les charges de personnel (chapitre 012) augmentent de 9 165 €. Il s'agit sur ce chapitre d'un remboursement effectué par ce budget au budget principal sur lequel est comptabilisé l'ensemble des charges de personnel de tous les budgets (budget principal et budgets annexes). L'augmentation s'explique par l'évolution naturelle de la masse salariale (GVT, versement transport, relèvement du SMIC, révision des échelles C1 et C2 de rémunération pour les catégories C, répercussion en année pleine de l'ajout de points d'indice à certains agents de catégorie C au 1^{er} avril 2021).

Les recettes réelles d'exploitation sont prévues en augmentation de 14 673 € soit +3,01%.

		BP 2021	BP 2022	% d'évolution
74	Subventions d'exploitation	209 004	247 727	18,53%
75	Autres produits de gestion courante	279 060	255 010	-8,62%
Total recettes réelles d'exploitation		488 064	502 737	3,01%

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) enregistrent les produits de stationnement. En 2021, ces produits avaient diminué de 65 100 € en raison de la crise sanitaire. Cette année, les droits de stationnement sont prévus en augmentation pour les parkings Gambetta-Fontaine et Trinité de 27 000 €. Cependant, le parking Notre-Dame étant transféré sur le budget principal, les recettes prévues à hauteur de 50 000 € en 2021 ne sont pas reconduites.

Les subventions d'exploitation (chapitre 74) comptabilisent la subvention versée par le budget principal de la ville. En effet, afin de garantir l'équilibre de ce budget sans augmentation excessive des tarifs, le budget principal prévoit le versement d'une subvention de 247 727 € en augmentation de 38 723 €.

B) Les soldes intermédiaires de gestion

La chaîne de l'épargne se présente ainsi :

	BP 2021	BP 2022	% d'évolution
Epargne de gestion	66 159	61 292	-7,36%
- intérêts			
Epargne brute	66 159	61 292	-7,36%
- amortissement du capital de la dette			
Epargne nette	66 159	61 292	-7,36%

L'épargne nette s'élève à 61 292 €, en légère diminution par rapport à 2021.

C) La section d'investissement

Le budget 2022 intègre 61 292 € de dépenses d'équipement dont :

- ✓ 35 000 € de travaux sur la signalisation dynamique
- ✓ 26 292 € de divers travaux d'entretien et renouvellement de matériels

D) Le financement de l'investissement

Le financement de l'investissement est présenté ci-après :

	Financement de l'investissement 2022	
Epargne nette	61 292	100 %
Subventions		
Cession d'actif		
Emprunt		
Total des recettes d'investissement	61 292	100 %

L'épargne nette permet de financer l'investissement à hauteur de 100 %.

Le budget annexe des parkings n'est pas endetté.

VII. Le budget annexe du centre de santé Brès-Croizat

Le budget du centre de santé s'élève à 617 368 €, dont 607 368 € en fonctionnement et 10 000 € en investissement.

A) La section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 607 368 € dont 597 368 € en dépenses réelles et 10 000 € en dépenses pour ordre correspondant aux dotations aux amortissements.

1) **Les dépenses réelles : 597 368 €**

		BP 2022
011	Charges à caractère général	127 250 €
012	Charges de personnel	470 118 €
Total dépenses réelles d'exploitation		597 368 €

Les charges à caractère général (chapitre 011) représentent 127 250 €.

Le loyer de la structure s'élève à 57 300 €. A cela s'ajoutent les prestations de services médicaux (logiciels spécifiques) pour 15 250 €, ainsi que les fournitures médicales et produits pharmaceutiques pour 6 000 €. Les prestations de nettoyage sont inscrites à hauteur de 10 000 €. Les fournitures d'eau, énergie et frais de télécommunications représentent 23 200 €.

Les charges de personnel s'élèvent à 470 118 €.

Ce montant correspond aux salaires de 5 professionnels de santé et 2 personnels administratifs. Les frais de personnels sont dans un premier temps payés par le budget principal de la ville. Le budget annexe du centre de santé rembourse le budget principal en fin d'année.

2) **Les recettes réelles : 607 368 €**

		BP 2022
70	Vente de produits et services	358 650 €
74	Dotations et participations	248 718 €
Total recettes réelles d'exploitation		607 368 €

Les produits des services (chapitre 70) représentent 358 650 €.

Ce montant est principalement constitué des rétributions de la CPAM et des mutuelles. On y trouve également le remboursement par l'association soins santé d'une partie du loyer.

Les dotations et participations (chapitre 74) s'élèvent à 248 718 €.

Il s'agit dans ce chapitre de prévoir le montant des aides conventionnelles attendues à hauteur de 149 918 €. De plus, une subvention d'équilibre de la part du budget principal de la ville est inscrite pour 98 800 €.

B) Les soldes intermédiaires de gestion

La chaîne de l'épargne se présente ainsi :

	BP 2022
Epargne de gestion	10 000 €
- intérêts de la dette	0
Epargne brute	10 000 €
- amortissement du capital de la dette	0
Epargne nette	10 000 €

Le budget du centre de santé n'est pas endetté. L'épargne nette dégagée par la section de fonctionnement permet de venir financer les investissements à hauteur de 10 000 €.

C) Les dépenses d'investissement : 10 000 €

Elles sont constituées de :

- ✓ 7 600 € au chapitre 21 pour du matériel de bureau et informatique, du mobilier et matériels divers.
- ✓ 2 400 € au chapitre 16 pour le remboursement à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) du dépôt de garantie versé à Presqu'île habitat conformément à la délibération présentée ce jour relative à la cession des actifs de la SCIC au profit de la Ville.